

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du Mercredi 08 mars 2017 à 20h00**

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : le 01 mars 2017

**PRÉSENTS** : DARETS Benoît, LOPEZ Pierre, BEGARDES Pascale, FAUTHOUX Claudine, DESSARPS Philippe, AUBERT Laure, MESLAGE Éric, DARDY Nathalie, LAFITTE Lucie, LIBIER Alain, LARD Hervé, DESTRIKATS Jean-Michel.

**EXCUSÉS** : GAYON Christine, TEIXEIRA Frédéric, AUDAP Isabelle

Secrétaire de séance : M. MESLAGE Éric

Ouverture de la séance à 20h00  
.....

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du mercredi 01 février 2017.

**Toutes les délibérations ci-dessous ont été adoptées à l'unanimité**

**Délibération n° 03 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER  
MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs 2016, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016.

Considérant que les opérations sont régulières, approuve le compte de gestion.



## COMPTE ADMINISTRATIF HAUREIL 2016

### INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

#### RECETTES

<b>001 Déficit reporté 2015</b>	<b>17 440,00 €</b>			
<b>040</b>			<b>16</b>	
3351	- €		1641	500 000,00 €
3354	17 440,00 €			
3355	281 281,34 €		<b>040</b>	
33581	9 831,76 €		7474	17 440,00 €
	<b>308 553,10 €</b>			<b>517 440,00 €</b>

### FONCTIONNEMENT

<b>011</b>			<b>042</b>	
6015			7133	308 553,10 €
6045				
605	281 281,34 €			308 553,10 €
608	1 840,00 €			
6226	7 491,76 €			
627	500,00 €			
<b>042</b>				
71355	17 440,00 €			
	308 553,10 €			
			<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>208 886,90 €</b>
			<b>RÉSULTAT DE CLOTURE :</b>	<b>191 446,90 €</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF CAPULON 2016

<u>INVESTISSEMENT</u>					
<u>DEPENSES</u>			<u>RECETTES</u>		
<b>040</b>			<b>040</b>		
3555	Constatation stock final	34 127,90 €	3555		
	<b>Déficit d'investissement</b>	<b>34 127,90 €</b>			
<u>FONCTIONNEMENT</u>					
	<b>002 Déficit reporté 2015</b>	<b>92 920,06 €</b>			
<b>011</b>			<b>042</b>		
605		17 736,46 €	71355		34 127,90 €
<b>042</b>			<b>70</b>		
71355			7015		150 000,00 €
					184 127,90 €
<b>66</b>					
6681		487,11 €			
		18 223,57 €			
				<b>Résultat de fonctionnement :</b>	<b>165 904,33 €</b>
				<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>131 776,43 €</b>
				<b>RÉSULTAT DE CLOTURE :</b>	<b>38 856,37 €</b>

Délibération n° 04 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, celui-ci fait apparaître un excédent de fonctionnement de 149 851.10€, un déficit d'investissement de 15 134.32€, et un état des restes à réaliser de 8 227.46€ en dépense d'investissement.

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (R1068) : 35 569.34€
- Excédent de fonctionnement reporté (R002) : 114 281.76 €

Délibération n° 05 : REGLEMENT D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE MACS EN FAVEUR DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL
--

M. le Maire expose que, dans le cadre du programme local de l'habitat, le nouveau règlement d'intervention en faveur du logement social, a été approuvé en Conseil Communautaire du 27 septembre 2016.

Considérant la nécessité de revoir le règlement d'aides en faveur du logement social de la CC MACS dans un souci de clarification des modes d'intervention en ce qui concerne les aides directes et indirectes.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de règlement d'intervention de la CC MACS en faveur du logement locatif social.

- Kinésithérapeutes

M. le Maire expose que le cabinet des kinésithérapeutes ne pourra pas être considéré comme d'utilité publique et devra donc respecter les préconisations du PLU en terme de pourcentage d'emprise au sol.

Au vu du projet déjà exposé, une superficie de 625m<sup>2</sup> est nécessaire à la réalisation du bâtiment et des places de stationnement.

Le Conseil Municipal propose un prix de vente à 40 000€ ttc dont seront informés les porteurs de projet.

- Vente aux enchères

M. le Maire indique que la commune a été avisée du jour de visite de la propriété sise 445 rte de Bellevue en vue de la vente aux enchères de ce bien.

Il précise aussi qu'un éventuel acquéreur à prix rendez-vous avec lui à l'issue de la visite. Le Conseil Municipal demande à M. le Maire de signaler à cet éventuel acquéreur que la commune est intéressée par l'achat des terrains situés en limite des habitations.

#### ✓ Divers

- Renégociation de la dette communale

M. Dessarps et M. Lopez font le compte rendu de l'entrevue avec la Caisse d'Épargne et indiquent que la solution n°2 avait été mal comprise et s'avère être plus avantageuse pour la commune. Ils rapportent aussi que le prêt n°1 dans la proposition de renégociation est à retirer car sa configuration fait que son taux baisse dans 20 mois et cela sans pénalités.

M. le Maire fait remarquer qu'il faut inclure à ces prévisions les futurs investissements et les positionner dans le temps, à savoir

- Les logements Berns en 2017
- L'aménagement de la place publique en 2019

Un investissement pour le début du mandat suivant qui pourrait être la rénovation et l'agrandissement de la Mairie avec sa mise aux normes. Soit vers 2022/2023.

Lors du débat il est stipulé que sans la renégociation, l'annuité de la dette communale se réduit en 2019 de 8 300€, en 2021 de 7 700€ et en 2026 de 38 000€.

M. Lard trouve que l'étalement de la dette proposé par la Caisse d'Épargne jusqu'en 2033 grève les municipalités suivante de capacité d'investissement et signale qu'à son avis l'augmentation des recettes due aux nouvelles constructions permettront de faire face aux investissements prévus, et que la baisse de l'annuité en 2026 redonnera une forte capacité d'investissement.

En conclusion des débats le constat est fait que :

Un étalement de la dette redonne des capacités d'investissement jusqu'en 2026 (environ 20 000€ d'annuités) mais engage la commune jusqu'en 2033

De ne pas étaler la dette permet une forte capacité d'investissement en 2026 et aux vu des investissements envisagés, la fin du mandat suivant (de 2023 à 2026) sera compliqué en terme d'investissement

Il est convenu de prendre une décision lors du prochain Conseil Municipal incluant le vote du budget car cette proposition est valable jusqu'au 24 Avril 2017.

✓ **Porté à connaissance**

- Agrandissement ZA Lahaurie,
- Projet Médiathèque (pas d'aides supplémentaires du CD sur les emplois aidés),
- Travaux route des Mottes,
- Projet de M. Soucek Cédric : Habitations Légère de Loisirs en zone N du PLU. Incompatibilité du projet avec le règlement du PLU. Une mise en demeure de démonter ce qui a été installé lui a été envoyé,
- Reprise du Basco Land,
- Grippe Aviaire.

Date de la prochaine réunion pour le vote du budget le 12 Avril 2017 à 20h30

***Séance levée à 23h23***

Saubrigues, le 16 mars 2017